



DOSSIER: BILAN DE MI-MANDAT DE VOTRE EQUIPE MUNICIPALE

2014-2017

Ce bulletin municipal d'octobre doit vous permettre de prendre connaissance de l'action de votre équipe municipale à mi-mandat.

Quand vous avez décidé de nous faire confiance en 2014, nous vous avons exposé nos 6 champs d'action. Aujourd'hui, vous les verrez détaillés dans le dossier. Pour chacun des thèmes, vous pourrez retrouver nos engagements ainsi que les réalisations. Nous vous présentons également les actions supplémentaires, réalisées ou en projet.

pages 7 à 9

EDITO



Chères faviés, chers favis,

A mi-mandat, il me semblait important de faire le point sur les actions menées en corrélation avec le programme municipal des femmes et des hommes de « Vivons Villy ».

Je tiens à remercier cette équipe pour le travail accompli et pour l'investissement quotidien dont elle fait preuve pour imaginer, faire des choix, dégager des pistes d'économie pour développer des services, et faire bien, voire mieux, avec moins de moyens.

C'est à elle, mais aussi aux agents municipaux et à nos bénévoles que je dédie cet édito pour l'esprit de corps, l'énergie et l'étroite collaboration dont ils font preuve face aux inattendus du quotidien et la réalité du territoire.

Cela demande du temps, de l'écoute et de la disponibilité. Mais plus que jamais, avec nos conseillers municipaux, nous sommes mobilisés pour l'avenir de notre village.

Des rencontres ont eu lieu afin d'informer et de faire participer les habitants aux décisions concernant le cadre de vie et la sécurité que ce soit au niveau communal ou par hameau. Il est en effet important de garder l'humain au cœur de la dynamique de notre village.

D'autres thèmes nous réuniront d'ici 2020.

Aussi dans l'attente de nous rencontrer, je vous souhaite un bel automne et une bonne lecture de ce P'tiou.

Le Maire

Jean-Marc BOUCHET

SOMMAIRE

2 CADRE DE VIE

- Construction d'un ensemble immobilier
- Un stationnement non autorisé à « La Source »
- Déclaration annuelle de ruches

3 INTERCO

- En attendant le PLU

4 VIE ASSOCIATIVE

- Une nouvelle bibliothèque
- Création d'un LAPE

5 VIE SOCIALE ET SCOLAIRE

- Voyage du cycle 3 en Auvergne du 22 au 24 mai
- Diverses sorties de fin d'année

7 DOSSIER

- Bilan de mi-mandat de votre équipe municipale

10 LES INCONTOURNABLES

- Les derniers événements de votre commune en images

12 PORTRAIT

- Portrait de Christian DURDILLY
- Portrait de Catherine GARDAVAUD

13 PATRIMOINE

- Préserver et mettre en valeur notre patrimoine rural

14 VIE QUOTIDIENNE, SAVOIR-VIVRE

- C é r é m o n i e de citoyenneté
- Interdiction de vapoter dans différents lieux publics
- Inscription sur les listes électorales

16 AGENDA

- Manifestations à venir
- Des animations pour toute la famille

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER

PROCHAINEMENT

VILLY-LE-BOUVERET

La Fontaine

Un bâtiment de 5 logements locatifs,
et 6 villas jumelées en accession
à destination exclusive de résidence principale

La commune de Villy-le-Bouveret a déposé une demande de permis de construire afin de faire réaliser un nouvel ensemble immobilier dans le quartier de la Léchère, sur un terrain appartenant à la commune.

S'agissant de l'aménagement de la parcelle, le conseil municipal a choisi de confier ce projet à la société anonyme SA Mont-Blanc, déjà bailleur de l'immeuble « Les Tilleuls » sur la place du village.

Un petit collectif de logements sera construit et destiné à la location ainsi qu'un ensemble de villas jumelées en accession à la propriété, et ce afin de permettre une certaine mixité.

L'ensemble immobilier sera donc composé comme suit :

► **Un petit immeuble**, rappelant celui déjà construit sur le terrain d'à côté, « La Source » comprenant 5 logements : 2 T2, 2 T3 et 1 T4.*

► **6 maisons jumelées par les garages**. Elles comprennent chacune un grand espace de vie salon-cuisine avec accès à un jardin privatif, 3 chambres ainsi

qu'une salle de bains à l'étage. Un garage vient compléter l'ensemble*.

L'accession à la propriété permet de proposer des biens de qualité à des personnes remplissant des critères définis, notamment un plafond de revenus à ne pas dépasser.

C'est une véritable chance de devenir propriétaire(s) à Villy-le-Bouveret en bénéficiant d'aides pour le financement de l'acquisition et en achetant une maison à un prix bas par rapport au marché immobilier actuel.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur le projet et/ou que vous êtes intéressés par l'un de ces futurs logements, nous vous invitons à prendre contact avec la mairie.

** Des modifications peuvent être apportées au projet initial.*



UN STATIONNEMENT NON-AUTORISÉ À « LA SOURCE »

La plate-forme implantée face à « La Source » n'est pas encore stabilisée.

Une plate-forme a été mise en place en face de « la Source », afin de stocker des matériaux nécessaires aux travaux d'assainissement.

Cet emplacement se destine à

recevoir de futures places de stationnements, mais il n'est pas conseillé d'y garer des véhicules pour l'instant car la plate-forme n'est pas stabilisée et est encore utilisée par des engins.

La Mairie communiquera auprès des habitants de « la Source » pour leur préciser quand les véhicules pourront y stationner.



La plate-forme face à « La Source »

DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES: DU 1^{ER} SEPTEMBRE AU 31 DECEMBRE

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site suivant: <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants: assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2017). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à

réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017).



EN ATTENDANT LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Notre commune est en pleine démarche de construction de son PLU. Les phases de diagnostic de la commune et de définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sont achevées.

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) est caduque

Lorsque nous voulons entreprendre des travaux, la loi nous impose de déposer un permis (de construire, d'aménager, de démolir...) ou une déclaration préalable. Toutes ces démarches sont soumises à une autorisation d'urbanisme.

Jusqu'en mars dernier, la commune vérifiait la conformité des futurs travaux par rapport aux règles locales d'aménagement et délivrait ensuite une autorisation d'urbanisme au demandeur. Ce n'est plus le cas aujourd'hui

puisque en l'absence de PLU, le règlement national d'urbanisme s'applique. Ce n'est donc plus la mairie qui délivre ces autorisations mais la Préfecture.

Elle donne son avis avant instruction, puis transmet à la Direction Départementale des Territoires (DDT). Cette dernière va vérifier l'adéquation du projet avec la politique d'aménagement et sa cohérence avec les règles d'urbanisme en vigueur chez nous.

Les délais peuvent être plus importants pour les demandes de pièces justificatives supplémentaires, sursis, etc...).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable est entériné

La démarche d'élaboration et de mise en œuvre du PLU est longue. Elle s'étend en moyenne sur une durée de deux ans.

Les deux premières phases de la démarche ont été menées à bien.

► Le diagnostic a été réalisé, enrichi par les échanges avec les habitants du village.

► Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été rédigé.

Ce document stratégique définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de notre commune. Il est la clef de voûte du Plan Local d'Urbanisme. Il constitue sa base.

Le PADD de Villy-le-Bouveret a ainsi été conçu puis entériné en Conseil municipal le 22 mars dernier.

Les élus peuvent désormais élaborer le règlement du Plan Local d'Urbanisme, en collaboration avec le bureau d'études.



UNE NOUVELLE BIBLIOTHEQUE

L'ancien placard de livres dans la salle du Cercle Rural est devenu, il y a quelques années, une petite bibliothèque à l'étage de la mairie. Bien que plus vaste et plus accueillante, elle était néanmoins difficile d'accès pour l'ensemble du public accueilli et ne disposait pas de sanitaires.

Suite à la rénovation de la mairie et des bâtiments communaux, un nouveau projet a émergé. Avec l'énergie des bénévoles et du conseil municipal, la bibliothèque a pu investir un espace de plain-pied, dans l'ancienne école, mieux pensé pour recevoir les lecteurs.

Depuis le 5 octobre, elle accueille petits et grands dans un espace coloré et chaleureux.

Votre prochain coup de cœur est peut-être sur nos rayonnages !

Venez lire, étudier, discuter et repartez en empruntant un livre !

Vous êtes cordialement invités à l'inauguration de la nouvelle bibliothèque de Villy-le-Bouveret au cours des portes ouvertes prévues le samedi 18 novembre à 11h.



L'équipe de nettoyage des locaux



Les locaux de la nouvelle bibliothèque

Adeline, Anne et Anne-Sophie vous accueillent :
les jeudis de 17h à 18h30
les vendredis de 16h30 à 18h
les 1^{ers} et 3^{èmes} Samedis du mois de 10h à 12h.

CREATION D'UN LAPE (LIEU D'ACCUEIL PARENTS / ENFANTS 0-3 ANS)



A partir du lundi 6 novembre 2017, un LAPE va ouvrir à côté des locaux de la nouvelle bibliothèque de Villy-le-Bouveret sous l'ancienne école, pour les habitants de notre commune ainsi que pour ceux de Menthonnex-en-Bornes.

Le LAPE est un espace d'échange où vous pourrez venir avec un enfant de 0 à 3 ans, accompagné d'un adulte. Le but est de se rencontrer, faire connaissance avant l'entrée à l'école et partager le plaisir d'être ensemble.

Il constitue un espace de jeux libres pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. La fréquentation est libre et gratuite mais en aucun cas, il ne s'agira d'un mode de garde. Tout enfant sera sous la responsabilité de l'adulte accompagnant durant tout le temps de présence.

L'implication des adultes est basée sur une démarche volontaire, nécessaire pour la réussite de ce projet. Nous sommes ouverts à toutes propositions d'heures et de jours d'ouverture de ce lieu.

Horaires d'accueil :
lundi matin et vendredi matin
de 9h30 à 11h30

Permanence des vacances scolaires : Lundi uniquement – Fermé durant les vacances de Noël.

A NOTER :

► Il est préférable de signaler votre venue par mail à l'adresse suivante : lape.villy@gmail.com

► En l'absence de fréquentation du LAPE dès 10h30, nous nous réservons le droit de fermer.

► Les dons de jeux, jouets et livres bébés/enfants 0-3 ans sont les bienvenus. Ils compléteront et diversifieront le matériel existant. Possibilité de dépôt en Mairie ou au LAPE.



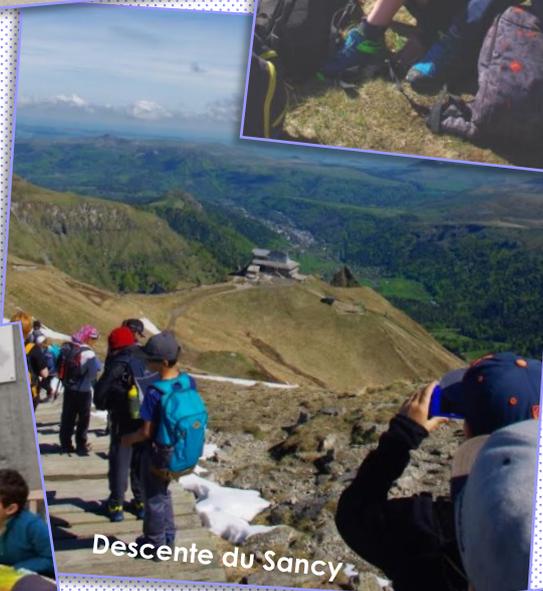
Après avoir travaillé une partie de l'année sur le volcanisme, nous sommes partis trois jours en Auvergne.

Nous avons ainsi pu voir différents types de volcans comme le Puy de Dôme ou le Sancy.

Les intervenants, les nombreuses visites et une journée à Vulcania nous ont permis de devenir incolables sur les volcans!

Le cinéma dynamique, la veillée, le téléphérique, le centre avec son directeur Rémi, les balades, le train du Puy de Dôme, les chauffeurs, les parties de foot le soir, les trajets en car.... que de souvenirs !!!

Un grand merci à l'APE, aux Communes, et aux parents accompagnateurs qui ont tous contribué à la réussite de ce voyage.



Descente du Sancy



Dans le cirque de Chaudefour

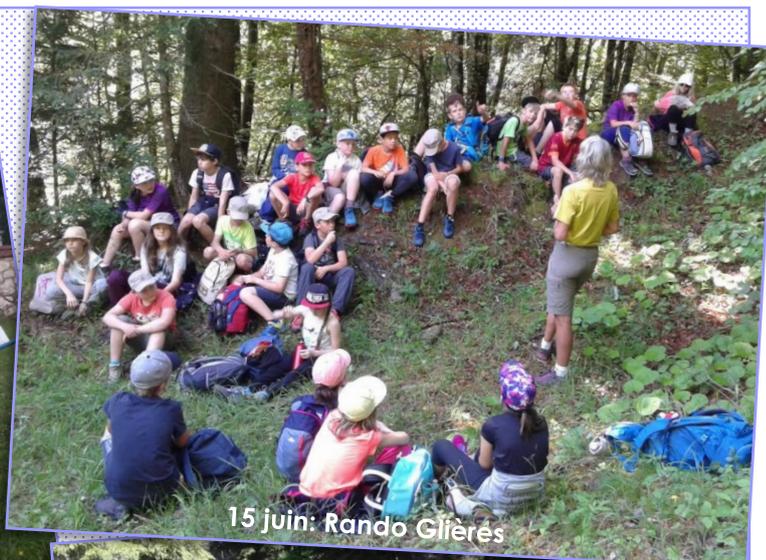


Pique-nique au lac Chambon

DIVERSES SORTIES DE FIN D'ANNEE



Journée RAPACE avec la FRAPNA



15 juin: Rando Glières



29 juin: Regroupement des classes pour la nature sur un plateau à Groisy



4 juillet: Rencontre sportive entre Menthonnex et Villy

BILAN DE MI-MANDAT DE VOTRE EQUIPE MUNICIPALE

Ce dossier est un bilan d'étape qui retrace d'une part nos engagements pris lorsque nous nous sommes présentés à vos suffrages en 2014, et d'autre part les actions menées à ce jour pour notre commune, malgré un contexte financier contraint par la baisse des dotations et rythmées par les évolutions législatives du moment.

L'idée étant de vous rendre compte de notre rôle d'élus par rapport à la confiance que vous nous avez manifestée.

SCOLAIRE / PERISCOLAIRE

NOS ENGAGEMENTS	NOS RÉALISATIONS À MI-MANDAT
1. S'adapter aux nouveaux rythmes par la mise en place d'activités pour nos enfants	►Création de l'association « Graines de Favis » afin d'organiser les TAP avec des activités enrichissantes pour les enfants et l'optimisation de la gestion du personnel.
2. Porter une réflexion sur le temps périscolaire	►Mise en place d'une Garderie périscolaire ainsi que de l'Accueil de loisirs des Bornes (mutualisé sur les 4 communes). ►Engagement d'une jeune femme en emploi avenir pour l'encadrement. ►Reprise de la gestion de l'Assiette gourmande. <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">  <p>Accueil de loisirs des Bornes</p> </div>
3. Mener à terme la construction du nouveau groupe scolaire	►Suivi de l'exécution du groupe scolaire et de ses aménagements annexes.

CULTURE / SPORT ET LOISIRS

NOS ENGAGEMENTS	NOS RÉALISATIONS À MI-MANDAT
1. Développer l'activité bibliothèque dans les futurs locaux	►Ouverture de la bibliothèque dans les locaux de l'ancienne école et mise à disposition des moyens logistiques et financiers à l'équipe bénévole par la Mairie. <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">  <p>Locaux de la nouvelle bibliothèque</p> </div>
2. Enrichir les aménagements sportifs	►Réalisation d'une piste d'athlétisme et d'une piste de saut en longueur près du terrain de sport.
3. Soutenir la vie associative	►Soutien participatif aux associations locales dont l'association phare (le Cercle rural) avec la mise en place d'un groupe de travail aboutissant sur une convention pérennisant le partenariat et clarifiant la mise à disposition gratuite des moyens techniques et logistiques.
4. Favoriser l'accès à la culture	►Présentation d'une pièce de théâtre le 11 avril 2015 réunissant un public de 200 spectateurs. ►Organisation d'un concert de la fanfare du 27 ^{ème} BCA le 18 novembre 2014 accompagné d'une journée de présentation à l'école.

En+

Initialisation du Trail des Bornes avec la volonté de faire découvrir notre territoire d'une autre manière, de faire apprécier le savoir-faire de notre terroir et de fédérer autour d'une manifestation sportive.

ENVIRONNEMENT / CADRE DE VIE

NOS ENGAGEMENTS	NOS RÉALISATIONS À MI-MANDAT
1. Prolonger les voies à mobilité douce	<p>▶ Quatre voies à mobilité douce ont été faites (dont une provisoire chez Bedonet qui deviendra définitive après les travaux de réfection des réseaux humides).</p> <div style="text-align: center;">  <p>Voies à mobilité douce</p> </div>
2. Initier des actions en faveur du développement durable	<p>▶ Engagement de la commune comme membre actif de l'association du Plateau des Bornes afin de préserver des zones humides de chez Viollet et de sensibiliser les écoles primaires à cet enjeu.</p> <p>▶ Élimination des pesticides et utilisation de compostages locaux avec, à la clé, l'obtention de l'appellation « Commune zéro pesticides ».</p> <p>▶ Rénovation énergétique du bâtiment de la Cure (Mairie et appartements).</p> <div style="text-align: right;">  </div>
3. Continuer le programme de mise en souterrain des réseaux électriques	<p>▶ Mise en souterrain des réseaux électriques de Chez Maréchal et de Chez Bestiat.</p> <p>▶ Suppression de ligne moyenne tension (20 000 Volts) du bas du chef-lieu.</p> <p>▶ Convention avec un partenariat ERDF/Villy-le-Bouveret/Menthonnex-en-Bornes pour l'ensevelissement des lignes moyennes tensions dans l'objectif de diminuer les coupures d'électricité.</p> <p>▶ Implantation de la fibre optique à Villy-le-Bouveret par le Syane (travaux en cours) avec, en ligne de mire, la possibilité de 100 % des habitants raccordables d'ici 2020/2021.</p> <p>▶ Fleurissement trisannuel et création de nouveaux massifs floraux.</p>
En+	Migration du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

SOCIAL

NOS ENGAGEMENTS	NOS RÉALISATIONS À MI-MANDAT
1. Adapter les installations communales aux personnes à mobilité réduite	<p>▶ Réalisation de places de stationnement pour handicapés.</p> <p>▶ Adaptation de l'entrée de la réception de la Mairie et de la bande d'accueil pour les personnes à mobilité réduite.</p> <p>▶ Installation d'une table extérieure et de bancs avec emplacement pour fauteuils handicapés près du terrain de sport.</p> <div style="text-align: right;">  <p>Table et bancs extérieurs</p> </div>
2. Innover dans le secteur de la petite enfance	▶ Mise en place d'un lieu d'accueil parents-enfants (LAPE) dans les locaux BCD de l'ancienne école.
3. Réhabiliter l'ancienne école en logements	▶ Transformation de l'ancienne salle informatique en appartements et mise à disposition dès octobre 2017 à la location (le reste des locaux étant utilisés pour les activités extra scolaires).
En+	Etablissement d'un projet de logements aidés en primo accession et en location avec le bailleur social (SA Mont Blanc) ceci pour rendre possible et faciliter l'enracinement de notre jeunesse dans le village.

INFRASTRUCTURES ET PATRIMOINE

NOS ENGAGEMENTS	NOS RÉALISATIONS À MI-MANDAT
1. Aménager des espaces de stationnement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pose de bordures et goudronnage de la place du village, rénovation des deux coffrets électriques et pose d'un regard avec amenée d'eau pour faciliter l'usage lors de manifestations. ▶ Aménagement d'une zone de stationnement près des immeubles « La Source » dans le prolongement des travaux chez Bestiat. ▶ Création d'un parking public près du cimetière, de places individuelles autour de l'école et emplacement employés derrière la cantine. <div style="text-align: right;">  <p style="text-align: center;">Parking public près du cimetière</p> </div>
2. Renouveler le revêtement des voies communales endommagées	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Revêtement bitumineux sur le chemin de chez Dozet, de la voirie de l'entrée du village jusqu'au bassin du chef-lieu. ▶ Réaménagement du sol et de la signalisation horizontale au croisement de chez Falconnet à côté de l'abri bus. ▶ Réfection complète de la voirie à l'accès à la bibliothèque route de la côte. ▶ Projet de réfection de la route de chez Bedonnet après les travaux de réseaux humides.
3. Définir un plan de circulation aux abords de la future école	▶ Réalisation des abords de l'école sur la voirie route de chez Bouchet/chemin de l'école, mise en place des éléments de sécurité, du rond-point exigé par les services départementaux, d'un arrêt de car et coordination d'un plan de circulation en accord avec le directeur de l'école.
4. Poursuivre la politique d'acquisitions foncières pour les générations futures	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Acquisitions foncières de terrains chez Bestiat et d'une parcelle contiguë au cimetière ainsi qu'une bande adjacente au bâtiment du Cercle rural. ▶ Echange RICHARD/Mairie afin d'installer le container ordures ménagères au carrefour du chemin du Lavieux.
En+	Etablissement d'un diagnostic structurel pour des bâtiments fissurés ainsi que pour le pont de Morges affaibli chez Viollet.

INTERCOMMUNALITE (CCPC)

NOS ENGAGEMENTS	NOS RÉALISATIONS À MI-MANDAT
En collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles	
1. Uniformiser la signalétique du territoire	▶ L'aide prévue initialement par le fonds (FISAC) est devenue caduque. Ce projet deviendra purement communal.
2. Etendre le réseau d'assainissements collectifs	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Extension du réseau collectif chez Bedonnet et chemin de la Léchère en cours de réalisation. ▶ Etudes et propositions au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) de la CCPC de l'assainissement de la partie Nord du Chef-Lieu. ▶ Remplacement des réseaux humides et d'assainissement route de Chez Bouchet/entrée du village. <div style="text-align: right;">  <p style="text-align: center;">Travaux chez Bedonnet/ la Léchère</p> </div>
3. Continuer l'installation de containers semi-enterrés dans nos hameaux	▶ Installation de 5 containers semi-enterrés et de 2 enterrés en dessous du Cercle rural .

Comme vous pouvez le constater, de nombreux objectifs ont été atteints sans augmenter le pourcentage des impôts communaux depuis 5 ans.

Cependant, notre travail ne s'arrête pas là. Des projets restent à réaliser et à initier. Aussi votre équipe municipale, épaulée par les employés communaux, reste mobilisée pour vous servir.

LES DERNIERS EVENEMENTS DE LA COMMUNE EN IMAGES...



7 mai: Elections présidentielles



10 mai: repas des retraités



13 mai: Moby Mythic



Fête des voisins chez Bouchet



10 juin: Festival africain



© C. FERRAS



23 juin: Barbecue de la cantine



LES INCONTOURNABLES

23 juin: Fête des écoles



Favis King



2 juillet: Fête du village



Août: Semaine médiévale à l'Accueil de loisirs



2 septembre
Repas du village



4 septembre: Rentrée des classes



13 septembre: Repas des retraités



24 septembre: Trail des Bornes



Christian DURDILLY a épousé une favie et habite Villy-le-Bouveret depuis 49 ans. Il a 3 enfants et 7 petits enfants. Il s'est beaucoup investi dans la vie de la commune. Dans ce numéro du P'tiou, nous souhaitons le mettre à l'honneur.

Marie-Paule GAILLARD, Marie-Pierre BIAGGINI et Jean-Marie TERRASSON lui ont rendu visite. Il nous explique son parcours.

Marie-Paule GAILLARD (MPG) : Pour commencer, peux-tu nous parler de tes origines ?

Christian DURDILLY (CD) : Je suis né le 26 avril 1931 à Toulon dans le Var. Ma maman était parisienne.

MPG : De Toulon, comment es-tu arrivé à Villy-le-Bouveret ?

CD : J'ai eu un problème à la colonne vertébrale suite à un accident de travail en 1958. J'ai dû rester alité pendant 9 mois. Pendant mon séjour à l'hôpital, j'ai fait la connaissance d'une stagiaire aide-soignante originaire de Cernex (Haute-Savoie).

Je recherchais du travail et je n'en trouvais pas dans le Var. Cette jeune femme m'a alors conseillé de venir en Haute-Savoie. Je suis arrivé à Annecy et en effet, j'ai travaillé pour « Radar » durant 10 ans. Je logeais et je prenais mes repas à la MJC des Marquisats à Annecy. Un jour, en faisant la queue pour prendre mon repas, je me suis retrouvé derrière une jeune fille. Et c'est là que j'ai fait la connaissance de Marie-Cécile (BOUCHET) en 1961. Nous nous sommes mariés le 4 août 1962. Nous habitons à Annecy mais tous les dimanches, nous montions à Villy. Nos 2 premiers enfants sont nés à Annecy. En 1966, nous avons décidé de construire une maison sur Villy au hameau « Chez Bouchet ». Deux ans plus tard, nous avons enfin emménagé. C'est moi qui ai fait tous les travaux intérieurs. Pour



Christian DURDILLY accompagné de son épouse Marie-Cécile

l'anecdote, quand on a habité Villy, l'arrivée de nos enfants a fait passer la barre des 200 habitants. Le maire de l'époque, Pierre FOURNIER, m'a proposé de rejoindre le conseil municipal. J'ai été conseiller municipal de 1971 à 1989.

Entretiens, en 1973, l'abbé CHATEL qui logeait dans l'ancienne cure (Mairie actuelle) a créé l'association paroissiale de Villy-le-Bouveret. Il a désigné un 1^{er} comité : Gilles BOUCHET était président, André FALCONNET trésorier, Jacques TISSOT trésorier adjoint et moi en tant que secrétaire. Quelques mois plus tard, nous l'avons transformé en association de loi 1901 et nous l'avons appelé « Cercle rural de Villy-le-Bouveret. »

Marie-Pierre BIAGGINI (MPB) : Quel a été ton rôle dans le jumelage ?

CD : Dans le cadre de mon travail, j'ai été amené à faire des déplacements à l'étranger dont l'Allemagne. Ce qui m'a permis de comprendre et de parler un peu l'allemand.

Au début des années 80, une douzaine de jeunes scouts allemands campaient chez Falconnet. Et un jour, Roland DURET

m'a appelé car il était avec un couple allemand (M & Mme Fritz BARME) venu chercher leurs enfants. Ces derniers n'arrivaient pas à communiquer alors j'ai servi d'interprète.

J'ai rencontré à plusieurs reprises Fritz BARME. Il m'a reçu en Allemagne. Il faisait partie du conseil municipal de Gutenberg qui avait l'idée de mettre en place un jumelage avec une ville française. Il m'a invité à une séance de conseil et j'ai fait le lien avec le conseil de Villy. La charte du jumelage a été signée par les maires des 2 communes : Herbert SUSS et Pierre FOURNIER en 1984. Je me suis occupé activement du jumelage jusqu'en 1989.

MPG : Alors on peut dire que tu as été l'instigateur du jumelage ?

CD : Oui, on peut dire ça. Au début du jumelage, il y avait environ 300 habitants à Villy et 600 à Gutenberg. Villy était le plus petit village français jumelé avec un village allemand.

Jean-Marie Terrasson (JMT) : Est-ce que tu peux nous parler du Chœur des Bornes ?

CD : En 1973, c'est Marie-Jo TISSOT à l'époque, BRO mainte-

nant, qui a créé la chorale paroissiale. En 1991, cette chorale « de Villy » est devenue le Chœur des Bornes avec 3 autres paroisses : Vovray, Le Sappey et Menthonnex. Ça fait une soixantaine de choristes. J'ai abandonné le Chœur des Bornes il y a 3 ans : j'ai toujours de la voix mais je ne peux plus tenir debout. On m'a proposé une chaise mais ce n'est pas aux fesses que j'ai mal, c'est aux pieds! Je vais en pousser une ou deux (chansons) quand le Chœur se produit par ici. Ça fait 42 ans de chants sur Villy (et alentours) tout de même...

MPG : C'est toujours toi qui t'occupe des archives communales?

CD : Je ne sais pas qui a em-

ployé ce terme mais archives événementielles me va bien. C'est Christian BRO qui m'a passé le relais en 1991. Je m'en occupe depuis 26 ans. Je n'ai pas encore pensé à un remplaçant mais il va falloir que j'y réfléchisse...

JMT : Il y a quelque chose que tu as oublié... Tu n'as pas fait autre chose ? A la retraite ?

CD : Ah oui ? Le transport scolaire ? Quand j'ai été à la retraite en 1991, je me suis dit « Qu'est-ce que je vais faire maintenant ? J'ai un permis, qu'est-ce que je vais pouvoir en faire ? ». J'ai décidé de faire les transports scolaires Villy-Cruseilles-Saint-Julien jusqu'en 1996, année de retraite de Marie-Cécile. « J'avais un bus extraordinaire.

Mais ce n'est pas lui qui me commandait, c'était moi ! »

MPG : Si tu avais quelque chose à retenir de l'évolution de Villy, que dirais-tu ?

CD : Quand on a construit ici, les gens nous disaient « Vous construisez bien loin du village (chef-lieu). » Maintenant, le hameau de Chez Bouchet s'est bien peuplé et touche le centre du village.

A l'époque, il y avait 50 agriculteurs. Aujourd'hui il n'en reste plus que 3.

Ce qui a changé quand même à Villy, c'est quand on est arrivé, on était 200 habitants. Maintenant, on est à peu près 600. On ne connaît pas tout le monde, pas encore...

PORTRAIT DE NOTRE NOUVELLE SECRETAIRE DE MAIRIE: CATHERINE GARDAVAUD



Catherine GARDAVAUD

« Arrivée depuis le mois de mai en remplacement d'Olivier, je travaille en Mairie depuis environ 15 ans, après plusieurs autres expériences professionnelles.

Après quelques années passées au sein de la commune d'Alex, j'ai travaillé plusieurs années pour la commune de Reignier-Esery, au pôle associatif et services techniques.

Originaire du Doubs, j'ai succombé au charme du plateau des bornes il y a quelques années. Maman de deux grands enfants, je profite de mon temps libre pour aller en montagne.

Je suis heureuse de pouvoir m'investir désormais dans une commune du pays des Bornes et de retrouver la convivialité et la proximité d'un secrétariat d'une petite commune »

PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR NOTRE PATRIMOINE RURAL

Une nouvelle vie pour la scierie « Chez le sabotier »

Les élus de Villy-le-Bouveret ont à cœur de conserver et de faire vivre le patrimoine du village.

C'est dans cette optique que la Mairie a fait l'acquisition de l'ancienne scierie « Chez le sabotier », située Chez Viollet.

L'équipe municipale fait appel à toutes les bonnes volontés afin de rénover le lieu et le faire vivre.

L'objectif de cet endroit convivial et chargé d'histoire est de perpétuer les traditions. Chacun



Ancienne scierie

et chacune pourra venir en profiter selon ses besoins.

Appel aux bonnes volontés

Les habitants intéressés sont invités à constituer un groupe de bénévoles motivés, qui ont des idées et qui ont surtout à cœur de préserver le patrimoine et la tradition de Villy-le-Bouveret.

Plus d'informations en Mairie.

CEREMONIE DE CITOYENNETE

Le samedi 8 avril 2017, 19 jeunes favis se sont vus remettre leur première carte d'électeur par M. le Maire lors d'une cérémonie de citoyenneté.

C'est une année importante pour recevoir sa première carte d'électeur car, en effet, ces nouveaux électeurs ont eu l'oc-

casion de l'utiliser 4 fois en 2017 entre la présidentielle et les législatives !

Récemment majeurs, c'était l'occasion de rappeler à chacun, dans un premier temps, qu'ils auront maintenant des droits ainsi que des devoirs, puis, dans un deuxième temps, de

revenir sur les principes fondamentaux de la République.

Grâce à leurs futurs votes, ils se verront impliqués à part entière dans la vie de la commune et du territoire.

Un verre de l'amitié a clôturé cette cérémonie.



M. Le Maire et les nouveaux électeurs favis présents lors de la cérémonie

INTERDICTION DE VAPOTER DANS DIFFERENTS LIEUX PUBLICS

C'est depuis le 1^{er} octobre 2017 qu'il est interdit d'utiliser des cigarettes électroniques (e-cigarettes) dans certains lieux.

Un décret publié au *Journal officiel* du jeudi 27 avril 2017 précise les conditions d'application de cette interdiction de vapoter fixée par l'article 28 de la loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Cette interdiction de vapoter s'applique dans :

- ▶ les établissements scolaires et les établissements destinés à l'accueil, à la formation et à l'hébergement des mineurs ;
- ▶ les moyens de transport collectifs fermés (bus, métros, trains, etc...) ;
- ▶ les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif c'est-à-dire ceux en *open space* (« locaux recevant des postes

de travail situés ou non dans les bâtiments de l'établissement, fermés et couverts, et affectés à un usage collectif »).



Le décret précise les amendes encourues :

▶ « Le fait de vapoter dans les lieux publics mentionnés aux 1^o à 3^o de l'article L. 3513-6 en méconnaissance de l'interdiction prévue au même article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe » soit **jusqu'à 150€ pour le vapoteur.**

▶ « Le fait, pour le responsable des lieux où s'applique l'interdiction prévue à l'article L. 3513-6, de ne pas mettre en place la signalisation prévue à l'article R. 3513-3 est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^{ème} classe. » soit **jusqu'à 450€ pour le responsable qui n'affiche pas la signalisation.**

Plus d'informations sur : www.service-public.fr



Liberté Égalité Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

AVIS AUX ÉLECTEURS

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter. **Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au samedi 30 décembre 2017 inclus.** Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure. Les inscriptions déposées en 2017 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2018.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2018 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 30 décembre 2017, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date. **S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.**

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. **A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

PUBLICATION DES LISTES ÉLECTORALES

Les tableaux des rectifications apportées à la liste électorale de chaque commune à la suite des opérations de révision seront déposés le 10 janvier 2018 au secrétariat de chaque mairie et affichés aux lieux accoutumés pendant dix jours. Ils demeureront, durant cette période, à la disposition de tout électeur désireux d'en prendre communication ou copie.

Les recours contre ces modifications sont formés par déclaration orale ou écrite, faite, remise ou adressée au greffe du tribunal d'instance du lieu de résidence, entre le 10 et le 20 janvier 2018 inclus. A partir du 21 janvier 2018, aucune réclamation ne sera admise.

INFRACTIONS EN MATIÈRE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Toute personne qui aura réclamé et obtenu une inscription irrégulière s'expose aux sanctions pénales prévues par les articles L. 86 et L. 88 du code électoral, soit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende.

PIÈCES À PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription;

- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.

- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC



Lundi 13h30 – 17h00

Jeudi 14h00 – 18h30

Téléphone: 04.50.68.08.09

Fax: 04.50.23.08.27

mairievilly.le.bouveret@wanadoo.fr

MANIFESTATIONS A VENIR...

- ▶ **Samedi 11 novembre:** Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918
- ▶ **Mardi 31 octobre dès 17h00:** Goûter Halloween pour les enfants avec déambulation dans le village
- ▶ **Samedi 28 octobre:** Soirée Halloween
- ▶ **Vendredi 17 novembre:** Don du sang
- ▶ **Week-end du 16 et 17 décembre:** Apéro-huîtres au Cercle
- ▶ **Dimanche 24 décembre:** Veillée de Noël sur la place du village
- ▶ **13 janvier à 18h30:** Voeux de M. le Maire
- ▶ **En Janvier:** Soirée raclette

DES ANIMATIONS POUR TOUTE LA FAMILLE

**Office de Tourisme
Alter'alpa Tourisme,
22 place de la Mairie,
74570 Thorens Glières
Tél. : 04 50 22 40 31**

www.alteralpatourisme.com



▶ **Vendredi 3 novembre, à partir de 19h30, Cruseilles :** A la frontière du cirque et du cabaret, sur une scène circulaire à 360°, **SaOsa présente un show unique** où se mêlent danse, numéros visuels de haut niveau et humour; souvent en interaction avec le public. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.saosa.fr

▶ **Samedi 4 novembre, à partir de 9h, Cruseilles, gymnase des Ebeaux:** **Bourse aux skis** organisée par le Ski Club de Cruseilles

▶ **Dimanche 5 novembre, à partir de 8h, Cruseilles, Chef-Lieu :** **Comice agricole.**

▶ **Dimanche 5 novembre, 14h30, salle de théâtre de Cruseilles :** **spectacle de l'association « Lou Patoué du Salève ».**

▶ **Samedi 11 novembre à 20h30 et dimanche 12 novembre à 17h30, salle de théâtre de Cruseilles :** **« Comédie sur un quai de gare »**, deux hommes, une

femme, un haut-parleur... Dialogue impossible. Et pourtant. Ils vont se raconter, se rencontrer, se pousser à bout. Samuel Benchetrit mène le jeu avec une langue « de tous les jours », une langue qui respire la vie, la spontanéité.

▶ **Vendredi 17 novembre à 20h, auditorium du Collège Louis Armand de Cruseilles, conférence « Les glaciers des Alpes du temps des mammoths à aujourd'hui »**, organisée par la Mairie et présentée par Sylvain COUTTERAND, Docteur en géographie alpine et géologie.

**La Maison du Salève
775, Route de Mikerne
74160 Presilly
Tél : 04 50 95 92 16
info@maisondusaleve.com**



▶ **Jeudi 02 novembre à 14h30 à la Maison du Salève: Anima'son.**

Lors d'une balade en forêt, découvrez l'environnement sonore par des jeux d'écoute et d'immersion dans la nature.

Dès 3 ans. 6€ sur inscription au 04 50 95 92 16. Un adulte accompagnant obligatoire gratuit.

▶ **Vendredi 03 novembre à 14h30 à la Maison du Salève: Land'Art.**

Le Land'Art est une création artistique au milieu de la nature. Laissez libre court à votre imagination et créez une œuvre éphémère unique à partir d'éléments

naturels. Dès 5 ans. 6€ sur inscription. Un adulte accompagnant obligatoire gratuit

▶ **Mercredi 30 Novembre à 14h30 à la Maison du Salève: Déco nature de Noël.**

En attendant Noël, venez profiter d'un petit coin de nature et construire une décoration pour votre maison.

8€ sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit. *Prévoir vêtements chauds et chaussures imperméables.*

▶ **Mercredi 27 décembre à 14h à la Croisette: Traces et indices d'animaux.**

Suivez la trace et reconnaissez les empreintes d'animaux lors d'une balade au Salève.

6€ sur inscription, un adulte accompagnant obligatoire gratuit. *Prévoir vêtements chauds et chaussures imperméables.*

INFORMATION

La commune de Villy-le-Bouveret offre la possibilité d'un service de mise à disposition de repas pour les favis en éprouvant le besoin.

Merci de contacter la Mairie.

